



Département Livrets & Contrôles
Le Chef de Département

COMMUNIQUE COBALT

L’instruction de deux récents cas positifs sur prélèvements de contrôle de médication à l’entraînement et en course montre que des entraîneurs avaient utilisé des compléments alimentaires contenant des concentrations anormales de Cobalt réalisant des apports de 10 à 60 fois supérieurs aux besoins de l’organisme du cheval. Si vous utilisez des compléments alimentaires contenant du Cobalt, il vous est vivement recommandé de vérifier la composition du produit, et notamment sa teneur en Cobalt, avec votre vétérinaire afin de s’assurer que les quantités administrées sont en rapport avec les besoins du cheval, étant précisé que de fortes doses de Cobalt sont toxiques pour l’organisme.

Boulogne, le 12 octobre 2017